



FACTURE ANNUELLE - DEME

COUT ANNUEL DEME	EXTERNAT
Contribution des familles	700,00 €
Animation culturelle	40,00 €
Total Année	740,00 €

PARTICIPATION ANNUELLE	En septembre, un relevé de frais dématérialisé sera accessible sur votre compte ECOLE DIRECTE, via l'icône €. Le montant dû peut être réglé par chèque ou virement, en une ou plusieurs échéances, ou par prélèvements mensuels. Le calendrier de vos prélèvements sera indiqué sur le relevé, le premier prélèvement étant prévu pour le 15 octobre.
CARTE D'ACCES	L'accès à l'établissement est libre de 7h45 à 8h15 et de 17h00 à 17h15. En dehors de ces plages horaires, l'entrée s'effectue uniquement par l'accès principal via un système automatisé de contrôle via l'application Viutual ID, sur le téléphone portable. A défaut, une carte blanche pourra être mise à disposition ; Elle devra être restituée à l'établissement en fin d'année. En cas de perte, une nouvelle carte pourra être paramétrée moyennant une participation de 5 €.
REPAS	Il est possible de prendre son déjeuner au self de l'établissement. Le repas est proposé au tarif de 7,00 € . Les tickets sont à retirés auprès du service comptabilité sur demande.
ANIMATION CULTURELLE	Un montant forfaitaire par élève au titre de l'animation culturelle et couvrant l'ensemble des activités de l'année, à l'exception des séjours pédagogiques de plusieurs jours, figure sur votre relevé.
COTISATION APEL	L'APEL (Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) propose une cotisation annuelle de 25 €. La documentation vous a été remise
REDUCTION STAGES	Les tarifs tiennent compte des périodes de stages obligatoires.
AIDES FINANCIERES	Les bourses et aide à la restauration font l'objet d'un relevé complémentaire à réception des notifications. Le montant des prélèvements sera alors ajusté.